



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE  
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

EXAMEN PROFESSIONNEL DE VERIFICATION D'APTITUDE AUX FONCTIONS  
DE PROGRAMMEUR DE SYSTEME D'EXPLOITATION



**ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ DU JEUDI 5 FEVRIER 2009**

Épreuve N° 1 : Composition sur un sujet relatif aux principes généraux du logiciel  
(Durée : 2 heures)

LA VIRTUALISATION : PRINCIPES, AVANTAGES ET INCONVENIENTS.

NB : Cette épreuve étant générale, aucune référence à un système d'exploitation particulier n'est nécessaire.

(TOUTE NOTE INFÉRIEURE A 10 SUR 20 EST ELIMINATOIRE)